

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication : **2 991 232**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national : **12 01529**

⑤1 Int Cl⁸ : **B 42 F 17/18 (2013.01), A 47 B 88/00**

①2 **DEMANDE DE BREVET D'INVENTION**

A1

②2 **Date de dépôt** : 29.05.12.

③0 **Priorité** :

④3 **Date de mise à la disposition du public de la demande** : 06.12.13 Bulletin 13/49.

⑤6 **Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire** : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 **Références à d'autres documents nationaux apparentés** :

⑦1 **Demandeur(s)** : CLEN Société anonyme — FR.

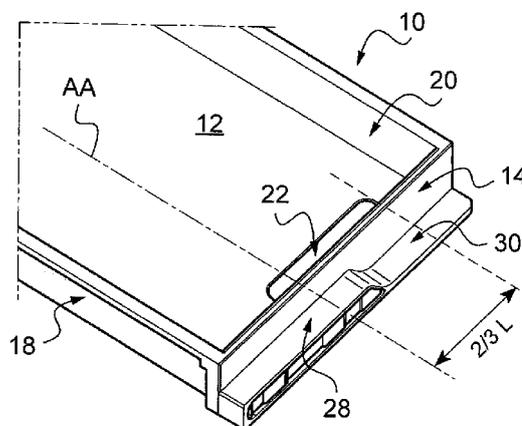
⑦2 **Inventeur(s)** : CATELAS XAVIER et REGNIER PHILIPPE.

⑦3 **Titulaire(s)** : CLEN Société anonyme.

⑦4 **Mandataire(s)** : CABINET NETTER.

⑤4 **TIROIR DE CLASSEMENT DE DOSSIERS ET CHEMISE ADAPTEE.**

⑤7 L'invention concerne un tiroir (10) pour le classement de dossiers à plat, comprenant une paroi de fond (12) de forme rectangulaire, ainsi qu'une paroi avant (14), une paroi arrière et deux parois latérales (18, 20) qui se raccordent perpendiculairement à la paroi de fond (12), et dans lequel la paroi avant (14) est munie d'une poignée (30) pour manoeuvrer le tiroir, et la paroi de fond (12) comporte un orifice (22) situé à proximité de la paroi avant (14) et destiné au passage d'au moins un doigt d'un utilisateur pour soulever un ou plusieurs dossiers déposés sur la paroi de fond (14). L'orifice (22) est décalé sur une moitié droite du tiroir, considérée en vue de face de l'extérieur, ce qui améliore l'ergonomie du tiroir. La paroi avant (14) est avantageusement munie d'un porte-étiquette (28). Application aux équipements de bureaux.



FR 2 991 232 - A1



Tiroir de classement de dossiers et chemise adaptée

5 L'invention se rapporte au domaine des équipements de bureaux et analogues pour le classement et le rangement de dossiers.

Elle concerne plus particulièrement un tiroir pour le
10 classement de dossiers à plats, ainsi qu'une chemise adaptée.

Le terme « dossier » est utilisé ici dans son sens habituel pour désigner un ensemble de documents rassemblés dans une
15 chemise, par exemple en carton léger ou en matière plastique. Une telle chemise a le plus souvent des dimensions d'environ 24 cm x 32 cm pour pouvoir accueillir des documents au format DIN A4.

20 Le tiroir de classement de l'invention est du type comprenant une paroi de fond de forme rectangulaire, ainsi qu'une paroi avant, une paroi arrière et deux parois latérales qui se raccordent perpendiculairement à la paroi de fond, et dans lequel la paroi avant est munie d'une
25 poignée pour manœuvrer le tiroir, et la paroi de fond comporte un orifice situé à proximité de la paroi avant et destiné au passage d'au moins un doigt d'un utilisateur pour soulever un ou plusieurs dossiers déposés sur la paroi de fond.

30

Un tiroir de classement de ce type est connu notamment d'après le brevet français n° 1 537 665.

L'invention a pour but principal d'améliorer l'ergonomie d'un tel tiroir de classement

35

Elle vise notamment à améliorer le processus de classement, recherche, identification et reclassement de dossiers dans un tel tiroir de classement.

- 5 L'invention a en outre pour objet de faciliter la pose et la dépose rapide d'une étiquette et d'un protège-étiquette sur la paroi avant du tiroir.

Elle vise encore à proposer une nouvelle chemise de
10 classement adaptée à un tiroir de classement.

L'invention propose à cet effet que l'orifice soit décalé sur une moitié droite du tiroir, considérée en vue de face de l'extérieur.

15

Du fait que l'orifice est décalé sur la moitié droite du tiroir, au lieu d'être situé au milieu du tiroir comme dans la technique antérieure, cela facilite le soulèvement et la recherche de documents classés à plat dans le tiroir, comme
20 expliqué en détail plus loin.

D'une manière avantageuse, l'orifice présente une forme oblongue avec une longueur L et une largeur l , la longueur L s'étendant parallèlement à la paroi avant, au moins les
25 deux tiers de la longueur de l'orifice s'étendant sur la moitié droite du tiroir.

Dans une réalisation préférentielle, l'orifice est délimité par deux grands côtés droits parallèles et deux petits
30 côtés de forme générale semi-circulaire.

Avantageusement, l'orifice possède une longueur de 120 mm et une largeur de 25 mm.

35 L'invention prévoit également que la paroi avant du tiroir de classement soit munie d'un porte-étiquette.

De préférence, le porte-étiquette est situé sur une partie gauche de la paroi avant et à distance de la paroi avant, tandis que la poignée est située sur une partie droite de la paroi avant, à proximité de l'orifice. Ceci permet de
5 favoriser la mise en place de la poignée du côté droit de la paroi avant, c'est-à-dire à proximité de l'orifice précité.

Le porte-étiquette peut être réalisé sous la forme d'un
10 bloc de forme générale parallélépipédique comprenant une face ouverte disposée parallèlement à la paroi avant et apte à recevoir une étiquette et un protège-étiquette transparent.

15 De manière avantageuse, le protège-étiquette comprend au moins une patte d'accrochage et au moins une patte d'encliquetage propres à être introduites dans une cavité du porte-étiquette.

20 Dans une réalisation avantageuse, le bloc formé par le porte-étiquette est généralement allongé et s'étend près de la paroi de fond du tiroir et se prolonge latéralement par une bordure qui est rattachée perpendiculairement à la moitié droite de la paroi avant, en étant située dans le
25 prolongement de la paroi de fond pour former la poignée.

Ainsi, comme mentionné précédemment, cette poignée se trouve placée près de l'orifice.

30 Selon une autre caractéristique de l'invention, le tiroir de classement contient au moins une chemise de classement disposée à plat sur la paroi de fond et comportant une reliure ou une chemise pliée sur sa gauche disposée près de la paroi latérale située du côté gauche du tiroir.

35 De préférence, cette chemise de classement comporte un rabat.

Dans la description qui suit, faite seulement à titre d'exemple, on se réfère aux dessins annexés, sur lesquels :

- 5 - la figure 1 est une vue partielle en perspective de dessus d'un tiroir de classement selon l'invention ;
- la figure 2 est une vue de dessus du tiroir de classement de la figure 1 ;
- 10 - la figure 3 est une vue analogue à la figure 1 dans laquelle on a représenté plusieurs chemises dans le tiroir en cours de soulèvement par la main d'un utilisateur ;
- 15 - la figure 4 est une vue de face de la paroi avant d'un tiroir ayant une première hauteur ;
- la figure 5 est une vue analogue à la figure 4 dans laquelle le tiroir présente une deuxième hauteur,
- 20 supérieure à la première hauteur de la figure 4 ;
- la figure 6 représente une vue de face d'une étiquette ;
- la figure 7 représente une vue de face d'un protège-étiquette ;
- 25 - la figure 8 est une vue en perspective partielle montrant la mise en place du protège-étiquette de la figure 7 ;
- 30 - la figure 9 est une vue analogue à la figure 8 dans une étape ultérieure de la mise en place du protège-étiquette ;
- la figure 10 est une vue en perspective partielle de dessous du tiroir montrant l'enlèvement du protège-étiquette ; et
- 35

- la figure 11 est une vue de dessus d'une chemise à rabat destinée à être utilisée dans le tiroir de classement de l'invention.

5 On se réfère d'abord aux figures 1 et 2 qui montrent un tiroir de classement 10 selon l'invention, réalisé sous la forme d'un tiroir coulissant pour une armoire de classement (non représentée). Une telle armoire de classement, par ailleurs connue, comprend généralement plusieurs rangées et
10 colonnes de tiroirs de classement coulissants pour ranger différents dossiers, tels que des chemises, etc.

Le tiroir de classement 10 des figures 1 et 2 comprend une paroi de fond 12 de forme rectangulaire et de dimensions
15 adaptées pour recevoir des chemises de dimensions d'environ 24 cm x 32 cm avec des documents de format A4. Ce tiroir comprend en outre une paroi avant 14 (encore appelée façade), une paroi arrière 16 (figure 2) et deux parois latérales 18 et 20. Les quatre parois précitées se
20 raccordent perpendiculairement à la paroi de fond 12.

La paroi de fond 12 comporte un orifice 22 situé à proximité de la paroi avant 14 et traversant cette dernière. L'orifice 22 présente la particularité d'être
25 décalé sur une moitié droite du tiroir (figures 1 et 2) considérée en vue de face de l'extérieur.

Dans l'exemple représenté, l'orifice 22 présente une forme oblongue avec une longueur L et une largeur l (figure 2).
30 La longueur L s'étend parallèlement à la paroi avant 14, au moins les deux tiers de la longueur ($2/3 L$) de l'orifice s'étendant sur la moitié droite du tiroir. Ainsi, comme on peut le voir sur la figure 1 où l'on a matérialisé l'axe médian AA situé à mi-distance et parallèlement aux parois
35 latérales 18 et 20, au moins les deux tiers de la longueur de l'orifice s'étendent sur la moitié droite du tiroir, c'est-à-dire à droite de l'axe AA.

Dans l'exemple, l'orifice 22 est délimité par deux grands côtés droits 24 parallèles et deux petits côtés 26 de forme générale semi-circulaire. Les deux grands côtés 24 sont
5 parallèles à la paroi avant 14, l'orifice 22 étant situé à proximité de cette paroi avant, à l'intérieur du tiroir.

L'orifice 22 possède, dans l'exemple, une longueur L de 120 mm et une largeur l de 25 mm. De telles dimensions
10 permettent l'introduction des doigts d'un utilisateur, comme on le verra plus loin.

La paroi avant 14 est munie en outre d'un porte-étiquette 28 situé sur une partie gauche de la paroi avant et à
15 distance de la paroi avant. Ce porte-étiquette présente ici la forme d'un bloc de forme générale parallélépipédique qui s'étend près de la paroi de fond 12 du tiroir et se prolonge latéralement par une bordure 30 formant poignée. Cette bordure 30 est rattachée perpendiculairement à la
20 moitié droite de la paroi avant 14 et elle est située dans le prolongement de la paroi de fond 12. La poignée 30 se trouve ainsi placée du côté droit du tiroir et à proximité de l'orifice 22.

25 On se réfère maintenant à la figure 3 qui montre le tiroir 10 avec une ou plusieurs chemises 32 disposées à plat sur la paroi de fond 12, ces chemises ayant la particularité d'avoir des reliures 34 disposées du côté gauche, c'est-à-dire parallèlement à la paroi latérale 18. Ces chemises
30 peuvent ainsi s'ouvrir du côté droit, c'est-à-dire près de la paroi latérale 20 opposée.

Du fait que l'orifice 22, qui forme une poignée-orifice, se trouve décalé sur la droite et vers la poignée 30 du
35 tiroir, ceci permet de faciliter le soulèvement du ou des dossiers ou chemises, aussi bien de la main droite que de la main gauche de l'utilisateur. Dans l'exemple, on voit

que l'utilisateur introduit les doigts de la main droite dans l'orifice 22, à partir de la paroi de fond du tiroir, son pouce restant à l'extérieur et appliqué contre la paroi avant 14 et la poignée 30. Il se crée ainsi une ergonomie
5 fonctionnelle entre l'orifice 22 et la poignée 30 du tiroir. Cette position décalée de l'orifice 22 favorise la levée des documents pour les raisons suivantes.

1°) La majorité des documents possède une reliure sur la
10 gauche (reliure 34 des chemises 32 sur la figure 3). De ce fait, quand des documents sont empilés il se forme une surépaisseur et une plus grande rigidité sur le côté gauche. La reliure implique une rigidité sur le côté gauche. En plaçant la poignée 30 et l'orifice 22 sur le
15 côté droit, on bénéficie de la souplesse naturelle du papier et donc du ou des différents dossiers situés à l'intérieur du tiroir. Il n'est donc pas nécessaire de soulever la totalité du poids des documents. En soulevant le côté inférieur droit du ou des dossiers, il est possible
20 de les consulter ou de les extraire avec un minimum d'efforts.

2°) La main soulève la pile de documents sur le côté droit, à un endroit où l'inertie due au poids des documents est
25 réduite comme le montre le test de poussée décrit plus loin.

3°) La levée des documents sur la droite permet la préhension de ceux-ci par leur coin inférieur droit et
30 permet également de visualiser plus largement les documents en les feuilletant.

4°) Une chemise possédant une identification 36 positionnée en bas à droite a été créée pour justifier le principe de
35 ce procédé.

5°) Par ailleurs, la paroi avant 14 présente une face intérieure 38 de forme incurvée avec un rayon important, positionnée sur l'arête supérieure (figures 2 et 3). Ceci favorise l'extraction des documents. En effet, une arête vive aurait eu pour effet de bloquer le document.

On décrira maintenant un test de poussée de documents avec un orifice (poignée orifice) situé soit au centre du tiroir comme dans la technique antérieure soit sur le côté droit du tiroir comme dans l'invention.

Dans le test, le poids des documents déposés dans le tiroir est égal à 2,840 kg.

Par une poussée exercée au travers de la poignée orifice au centre d'un tiroir selon la technique antérieure, on applique une force de 14,3226 N (soit 1,460 kg).

Par une poussée exercée au travers de la poignée orifice décalée sur la droite d'un tiroir selon l'invention, on applique une force de 7,6518 N, soit 0,780 kg.

Ainsi, ce test de poussée démontre bien l'intérêt de ce nouveau tiroir avec son orifice agrandi et décalé sur la droite.

On se réfère maintenant à la figure 4 qui montre un premier exemple d'un tiroir dont la paroi avant 14 présente une hauteur H_1 , ici de 26 mm.

La figure 5 montre un tiroir analogue mais dont la hauteur H_2 de la paroi avant est supérieure à la hauteur H_1 , ici de 56 mm.

Ces dimensions sont données à titre d'exemple et il est possible, dans le cadre de l'invention, de réaliser des tiroirs ayant d'autres valeurs de hauteur.

On décrira maintenant en détail le porte-étiquette 28 en référence particulière aux figures 3 et 8 à 10.

- 5 Le porte-étiquette 28 est, comme déjà indiqué, réalisé sous la forme d'un bloc parallélépipédique, généralement creux, qui se rattache à la paroi avant 14 et prolonge celle-ci vers l'avant et donc vers l'extérieur du tiroir. Ainsi le porte-étiquette 28 fait saillie vers l'avant par rapport à
- 10 la paroi avant 14 constituant la façade du tiroir. Il en résulte que la porte-étiquette 28 se situe dans un premier plan et la paroi avant 14 dans un second plan pour un utilisateur regardant le tiroir de face.
- 15 Le porte-étiquette 28 comporte une paroi supérieure 40 rattachée perpendiculairement à la paroi avant 14 et prolongée à angle droit, du côté gauche, par une paroi latérale 42 située sensiblement dans le prolongement de la paroi latérale 18 du tiroir. Du côté droit, la paroi
- 20 supérieure 40 se prolonge par une paroi inclinée 44 qui se rattache à la poignée 30. Cette poignée forme une bordure en saillie qui se rattache perpendiculairement à la paroi avant 14 et s'étend dans le prolongement de la paroi de fond 12. Cette configuration de la poignée facilite la
- 25 manœuvre par coulissement du tiroir et oriente ainsi l'utilisateur à placer naturellement sa main, droite ou gauche, vers le côté droit du tiroir, donc vers l'orifice 22. De ce fait, l'utilisateur sera conduit à passer ses doigts à travers l'orifice 22 pour soulever le contenu du
- 30 tiroir. Le porte-étiquette 28 comporte une face avant ouverte 46 délimitant une ouverture 48 de forme oblongue bordée en partie inférieure par une barrette 50 située dans le prolongement de la poignée 30.
- 35 Entre cette barrette 50 et la paroi supérieure 40 s'étend une cloison plane 52 formant appui pour une étiquette 54 (figure 6) et un protège-étiquette 56 (figure 7).

L'étiquette 54 et le protège-étiquette 56 ont des formes allongées homologues et adaptées à l'ouverture 48. Ceci permet de fournir un espace d'identification de dimension importante, dans l'exemple 140 mm x 20 mm. Cet espace, positionné sur la gauche de la paroi avant (façade) a les mêmes caractéristiques dimensionnelles aussi bien sur le tiroir de la figure 4 que sur celui de la figure 5.

L'étiquette 54 présente deux pattes d'accrochage 58 en partie inférieure propres à s'engager dans deux cavités 60 aménagées dans le porte-étiquette, à savoir dans la cloison 52.

L'étiquette 54 est avantageusement réalisée dans un carton rigide ou semi-rigide et découpée par un emporte pièce qui permet, dans la même opération, le positionnement d'une ligne emboutie 62 qui constitue un repère pour la position et l'alignement du titre d'identification.

Le protège-étiquette 56 présente une forme analogue à celle de l'étiquette 54. Il est réalisé en matière transparente et peut être injecté dans différents coloris afin de faciliter la recherche d'un certain type de documents. Le protège étiquette 56 comprend deux pattes d'accrochage 64 en partie inférieure, qui correspondent respectivement aux pattes 58 de l'étiquette et sont destinées à venir s'engager respectivement dans les cavités 60.

Le protège-étiquette 56 est muni en partie supérieure de deux pattes d'encliquetage 66 destinées à venir s'accrocher dans les cavités 60 qui s'étendent sur toute la hauteur du bloc formant le porte-étiquette.

La mise en place du protège-étiquette est intuitive. Il suffit de positionner les pattes inférieures 64 dans les cavités 60 et de pousser sur le haut du protège-étiquette pour le faire pivoter (flèche F de la figure 9) jusqu'à

l'encliquetage des pattes supérieures 66. A cet instant, le protège-étiquette est maintenu prisonnier, ce qui maintient aussi l'étiquette.

- 5 Pour l'extraction du protège-étiquette, il suffit de pousser d'un doigt dans chaque cavité 60 située sous le porte-étiquette avec la main en appui sur le protège-étiquette. Cette opération dégage alors la partie haute du protège-étiquette qui n'est ainsi plus prisonnier.
- 10 L'étiquette papier se positionne et s'extrait de la même manière que le protège-étiquette.

La figure 8 montre le protège-étiquette avant mise en place tandis que la figure 9 montre le protège étiquette en cours
15 de mise en place par basculement comme montré par la flèche F. La figure 10 montre le tiroir par le dessous et met en évidence les deux cavités ou ouvertures 60 permettant l'extraction de l'étiquette et du protège-étiquette.

20 On se réfère maintenant à la figure 11 qui montre un exemple d'une chemise ou dossier 32. Des dossiers opérations ou chemises sont nécessaires pour subdiviser le tiroir, pour classer et rechercher les documents, et pour
fonctionner avec les nouvelles caractéristiques des
25 tiroirs. Il est donc essentiel que ces documents soient facilement identifiables et que les informations clés du dossier soient directement visibles par les différents intervenants sur ces dossiers.

30 Comme on le voit sur la figure 11, la chemise possède une indexation 68 en bas à droite pour faciliter la recherche à l'intérieur du tiroir grâce à la poignée orifice placée à droite.

35 Les différentes chemises seront créées avec le même code graphique sur la partie d'identification qui se situe à droite.

En outre, chaque chemise comporte un rabat 70 sur lequel les différents utilisateurs pourront inscrire des informations clés du dossier évitant ainsi des recherches
5 longues et compliquées à l'intérieur du dossier.

Les informations contenues dans le rabat peuvent évoluer en fonction du type de dossier et de son utilisation.

- 10 Le tiroir de classement de l'invention est avantageusement réalisé par moulage d'une matière plastique, en particulier d'une matière plastique rigide ou semi-rigide, tel que du polystyrène demi-choc.

- 15 Le tiroir de classement est de préférence moulé d'une seule pièce. Il peut être réalisé avec différentes dimensions et est susceptible de nombreuses variantes de réalisation.

Revendications

1. Tiroir pour le classement de dossiers à plat, comprenant une paroi de fond (12) de forme rectangulaire, ainsi qu'une
5 paroi avant (14), une paroi arrière (16) et deux parois latérales (18, 20) qui se raccordent perpendiculairement à la paroi de fond (12), et dans lequel la paroi avant (14) est munie d'une poignée (30) pour manœuvrer le tiroir, et la paroi de fond (12) comporte un orifice (22) situé à
10 proximité de la paroi avant (14) et destiné au passage d'au moins un doigt d'un utilisateur pour soulever un ou plusieurs dossiers déposés sur la paroi de fond (12), caractérisé en ce que l'orifice (22) est décalé sur une moitié droite du tiroir, considérée en vue de face de
15 l'extérieur.

2. Tiroir de classement selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'orifice (22) présente une forme oblongue avec une longueur (L) et une largeur (l), et en ce
20 que la longueur (L) s'étend parallèlement à la paroi avant (14), au moins les 2/3 de la longueur de l'orifice s'étendant sur la moitié droite du tiroir.

3. Tiroir de classement selon la revendication 2,
25 caractérisé en ce que l'orifice (22) est délimité par deux grands côtés (24) droits parallèles et deux petits côté (26) de forme générale semi-circulaire.

4. Tiroir de classement selon l'une des revendications 2 et
30 3, caractérisé en ce que l'orifice (22) possède une longueur (L) de 120 mm et une largeur (l) de 25 mm.

5. Tiroir de classement selon l'une des revendications 1 à
4, caractérisé en ce que la paroi avant (14) est munie d'un
35 porte-étiquette (28).

6. Tiroir de classement selon la revendication 5, caractérisé en ce que le porte-étiquette (28) est situé sur une partie gauche de la paroi avant (14) et à distance de la paroi avant, tandis que la poignée (30) est située sur une partie droite de la paroi avant (14), à proximité de l'orifice (22).
7. Tiroir de classement selon l'une des revendications 5 et 6, caractérisé en ce que le porte-étiquette (28) est un bloc de forme générale parallélépipédique formé en saillie vers l'avant de la paroi avant (14) et comprenant une face avant ouverte (46) disposée parallèlement à la paroi avant (14) et apte à recevoir une étiquette (54) et un protège-étiquette (56) transparent.
8. Tiroir de classement selon la revendication 7, caractérisé en ce que le protège-étiquette (56) comprend au moins une patte d'accrochage (64) et au moins une patte d'encliquetage (66) propres à être introduites dans une cavité (60) du porte-étiquette (28).
9. Tiroir de classement selon l'une des revendications 7 et 8, caractérisé en ce que le bloc formé par le porte-étiquette (28) est généralement allongé et s'étend près de la paroi de fond (12) du tiroir et se prolonge latéralement par une bordure (30) qui est rattachée perpendiculairement à la moitié droite de la paroi avant (14), en étant située dans le prolongement de la paroi de fond (12) pour former la poignée (30).
10. Chemise de classement destinée à être reçue dans un tiroir de classement selon l'une des revendications 1 à 9, la chemise de classement (32) étant disposée à plat sur la paroi de fond (12) du tiroir et comportant une reliure ou une chemise pliée sur sa gauche (34) disposée près de la paroi latérale (18) située du côté gauche du tiroir.

11. Chemise de classement selon la revendication 10, caractérisée en ce qu'elle comporte un rabat (70).

1/5

Fig. 1

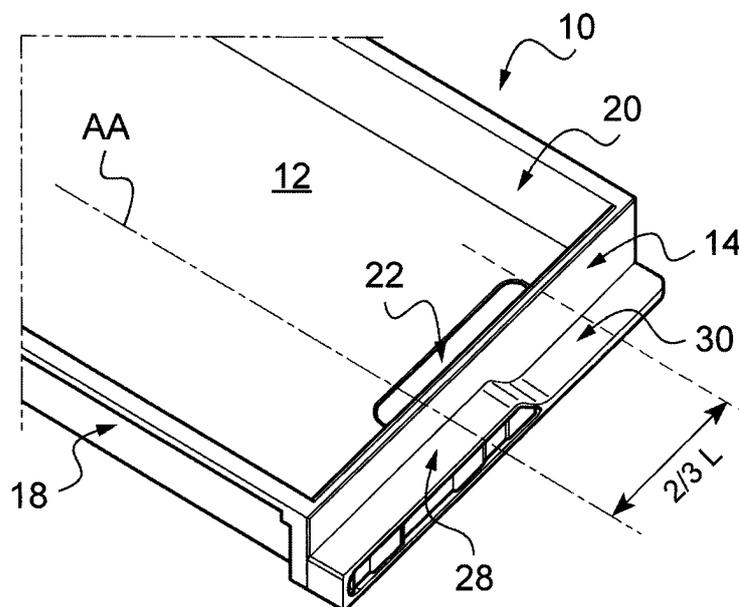
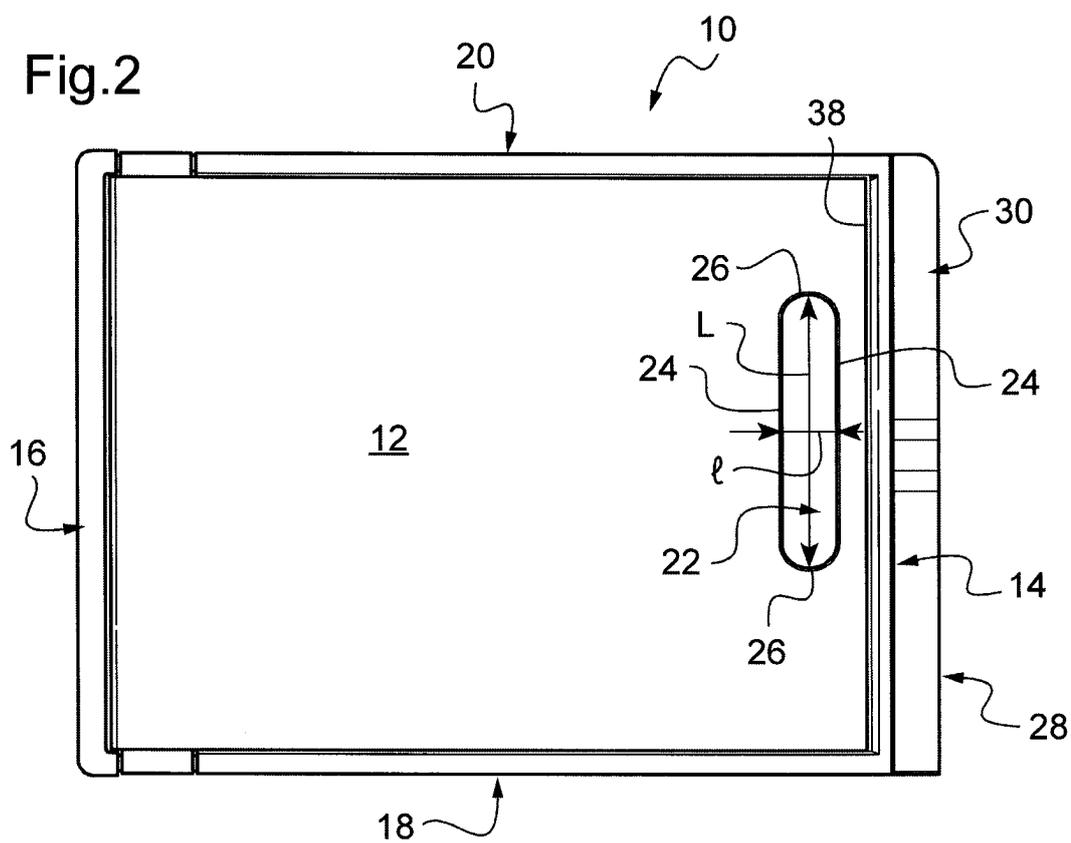
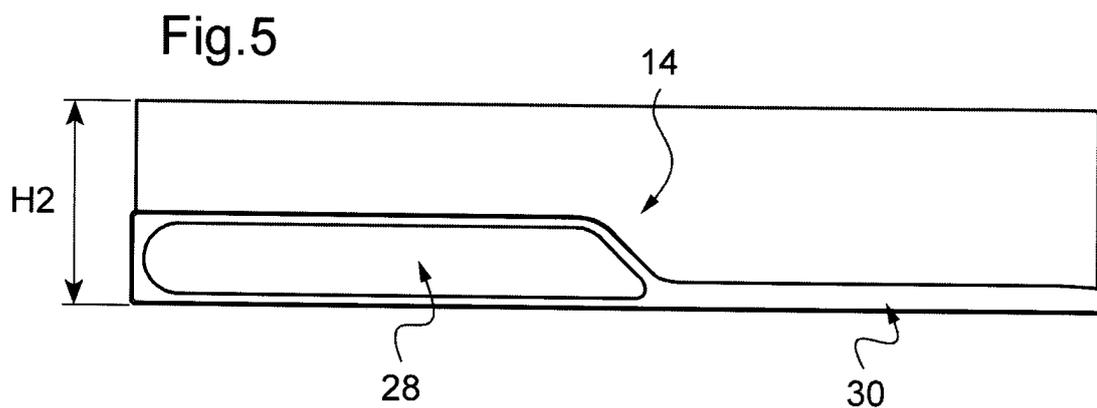
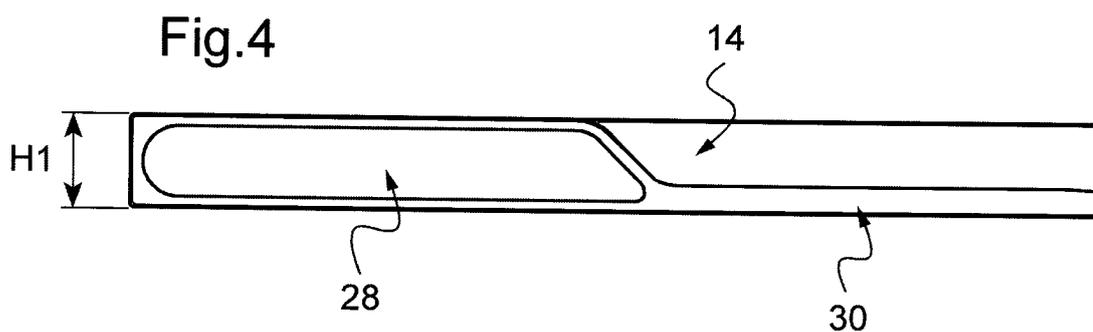
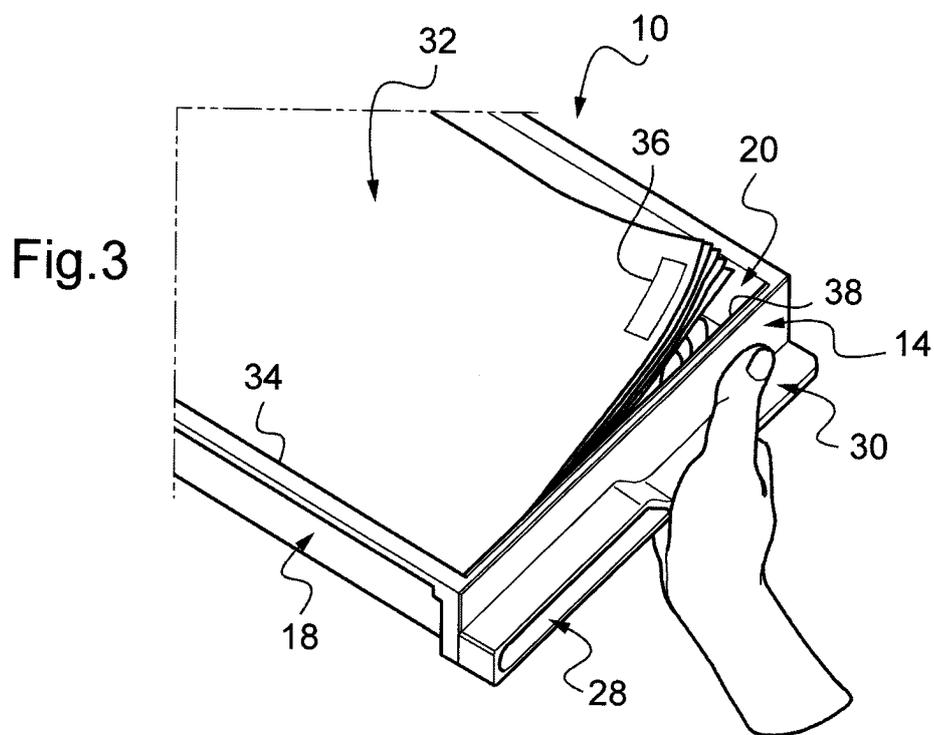


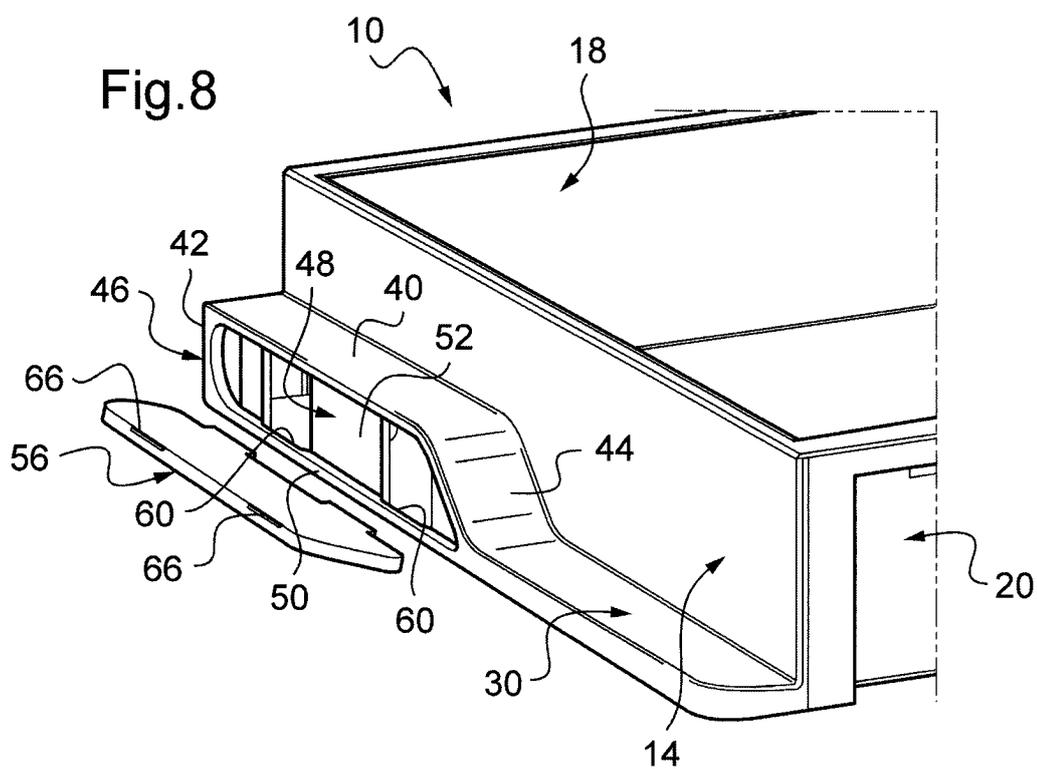
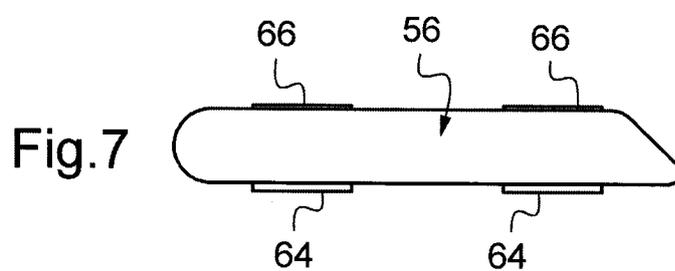
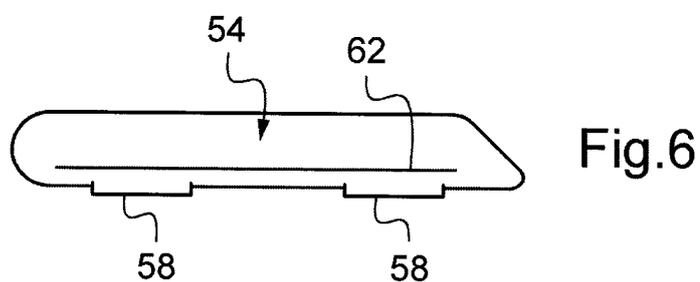
Fig. 2



2/5



3/5



4/5

Fig.9

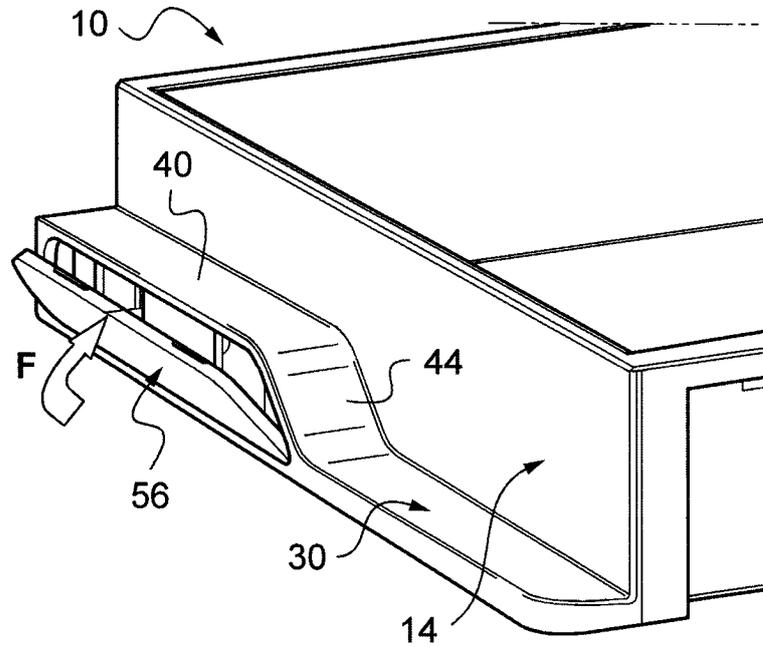


Fig.10

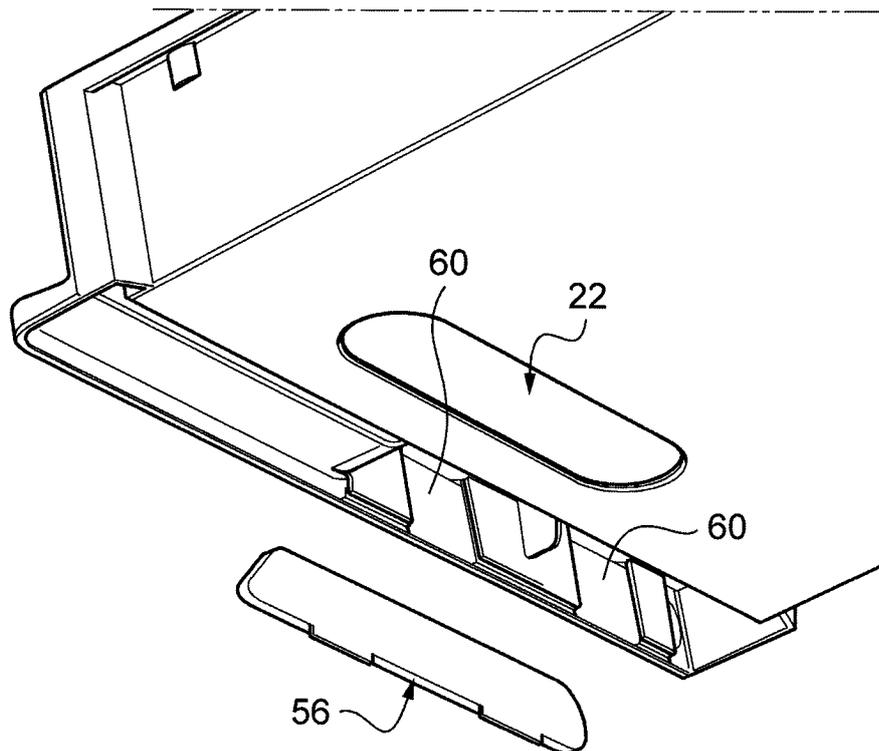
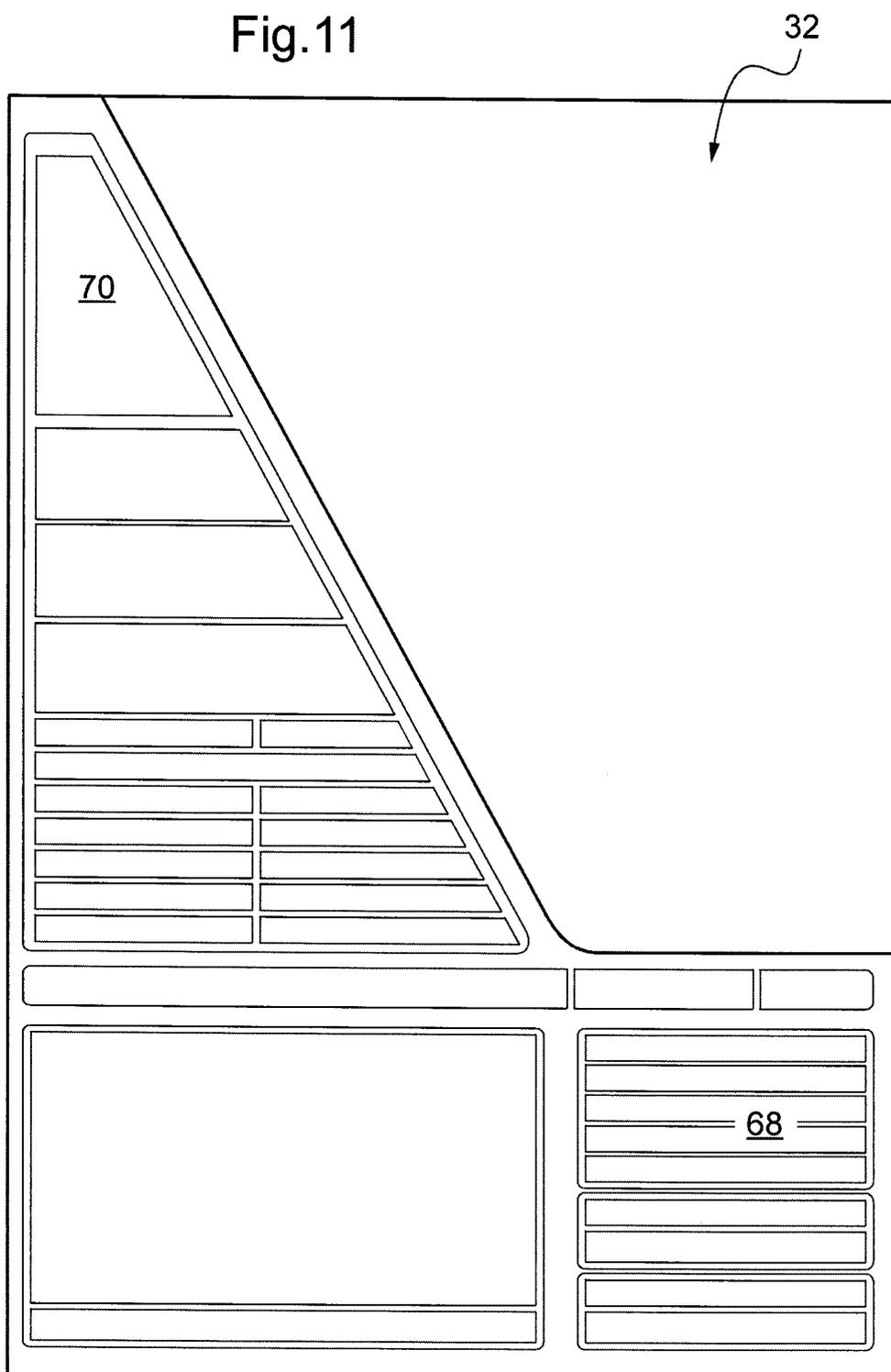


Fig.11





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 767296
FR 1201529

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	JP 8 066251 A (KOKUYO KK) 12 mars 1996 (1996-03-12) * abrégé; figures 1-6 *	1,5-8	B42F17/18 A47B88/00
X	----- CN 201 398 673 Y (BIN LIU) 10 février 2010 (2010-02-10) * abrégé; figures 1-3 *	1,5,6	
X,D	----- FR 1 537 655 A (BOUHOU & CATELAS) 7 septembre 1968 (1968-09-07) * le document en entier *	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC)
			A47B B42F
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
14 février 2013		Kohler, Pierre	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
X : particulièrement pertinent à lui seul		E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un		à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date	
autre document de la même catégorie		de dépôt ou qu'à une date postérieure.	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		
		& : membre de la même famille, document correspondant	

1

EPO FORM 1503 12.99 (P04C14)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 1201529 FA 767296**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **14-02-2013**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
JP 8066251	A	12-03-1996	JP 2800694 B2 JP 8066251 A	21-09-1998 12-03-1996

CN 201398673	Y	10-02-2010	AUCUN	

FR 1537655	A	07-09-1968	BE 653636 A FR 1537655 A	18-01-1965 07-09-1968
